
Les gérants de fortune face à leurs défis

L'Association Romande des Intermédiaires Financiers (ARIF) s'assure que ses membres suivent des directives déontologiques pour prévenir le blanchiment d'argent et le financement d'actes terroristes. L'ARIF remplit un mandat public, tout en appartenant au secteur privé. Cette année, les défis principaux concernent le sort de certains de ses membres, les gérants de fortune indépendants.

FLAVIA GIOVANNELLI

Il ne se passe pas un jour sans que la presse évoque les secousses touchant la place financière suisse. En 2012, l'une des professions les plus exposées sera indéniablement celle de gérant de fortune ou de fonds indépendants (GFI). En effet, si ces professionnels veulent continuer d'opérer comme intermédiaires financiers, ils devront se soumettre à une surveillance de type prudentielle pour s'assurer de leur bonne pratique professionnelle. A ce jour, cette obligation reste encore facultative pour cette catégorie professionnelle, mais celle-ci a tout intérêt à anticiper un prochain changement

de législation. En effet, la FINMA (autorité fédérale de surveillance des marchés financiers) a communiqué en février son intention de durcir les conditions pour les GFI. Ceux-ci ont également intérêt à pouvoir démarcher des clients européens en étant compétitifs par rapport à leurs homologues étrangers. Car la surveillance prudentielle des gérants de fortune indépendants fait partie des standards des places financières européennes et américaines et les Suisses qui ne peuvent fournir de telles garanties sont ainsi préférentiels.

UN DÉFI POUR 2012

Les gérants de fortune indépendants devront inévitablement

faire face à des coûts très élevés pour remplir ces conditions, liées au respect des règles de surveillance, qui sont contrôlées par des organismes d'autorégulation, comme l'ARIF.

Conséquence de cette évolution: il est fort probable que parmi les trois mille professionnels concernés, actifs sur le territoire suisse, près de la moitié se regroupent ou disparaissent, d'après les estimations des observateurs.

«Nous sommes parfaitement conscients des défis qui touchent les GFI et qui vont avoir des conséquences mesurables sur notre association», expose Norberto Birchler, directeur de l'ARIF, fondée à Genève,

en 1999 et qui compte cinquante membres. «Nous espérons que la FINMA nous donne également le mandat de surveiller cette catégorie de clients, car cette autorité fédérale ne dispose actuellement pas des moyens nécessaires pour le faire elle-même. De notre côté, nous avons déjà fait nos preuves en remplissant cette mission depuis plus de dix ans. Lorsque nous avons commencé, nos membres nous considéraient un peu comme l'œil de Moscou. Les relations se sont grandement améliorées au fil du temps. Ils ont ainsi compris que nous pouvions jouer les relais de manière profitable pour eux et pas seulement leur imposer

des contraintes et des taxes». Pour clarifier complètement cette situation, les Organismes d'autorégulation (OAR) souhaitent donc que la FINMA les agrée pour bénéficier de la protection de l'Etat sous l'angle de leur responsabilité. Il faudrait donc une base légale et l'ARIF considère cette étape comme l'un des défis principaux de 2012.

ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCONOMIE

Mal connue du grand public, cette association est devenue membre de la FER Genève depuis quelques mois (lire *Entreprise Romande* du 11 novembre 2011). Elle joue un

rôle essentiel pour assurer le bon fonctionnement de l'économie, en assurant ce mandat public vis-à-vis de ses membres. En Suisse, il existe onze organismes d'autorégulation agréés. Régulièrement contrôlés, leurs membres doivent jouer le jeu de la transparence absolue, comme il en va d'ailleurs de même pour l'ARIF envers la FINMA.

S'ils ne respectent pas les prescriptions légales, les organismes comme l'ARIF peuvent les soumettre à des amendes, voire dénoncer les cas les plus graves, portant sur les soupçons de blanchiment ou d'activités terroristes, aux autorités compétentes à Berne. ■